



Le jeudi 15 octobre 2026 à 19 h 45, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. le Maire.

Date de la convocation : le 9 octobre 2026 - Nombre de membres en exercice : 29

Présents : M. Martin LEPOUTRE, Maire, M. Didier DUPE, Mme Emilie DECARNE, M. Pierre DELZENNE, Mme Anusha BENOIT, M. John EVLARD, Mme Mathilde DESNOULEZ, M. Antoine SENLIS, Mme Camille BOURDON, Adjoint au Maire, Mmes Micheline DEPOORTER-COEMAN, Isabelle D'HERBIGNY, MM. Laurent GHEYSENS, Anthony ROCHER, Gaël MARTIGNY, Pierre GANGLOFF, Mme Aurélie DESQUENNE, MM. David TOILLON, Louis MAHIEU, Mme Fanny MIELLET, M. Alexandre SAUVAGE, Mmes Noémie D'HALLUIN, Laurine DELARGE-DENIS, MM. Christian HERREMAN, Jérôme FISMAN, Jean-Michel HOVART conseillers municipaux

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : Mme Emmanuelle TRENTESAUX (à Mme Camille BOURDON), Mme Francine VANCAEYZEELE (à M. Christian HERREMAN), M. Yves PAUL (à M. Jean-Michel HOVART)

Absente excusée : Mme Valérie ROBIN

N°26-4-11

Vie Economique

Autorisation d'ouvertures dominicales

Avis du Conseil Municipal

Rapport de M. Pierre DELZENNE,
Adjoint à la vie économique

L'article L. 3132-26 du Code du travail stipule que « Dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du conseil municipal.

Par délibération n° 22 C 0197 du 24 juin 2022, La MEL a fixé un cadre général pour les années 2023 à 2026, dans lequel chaque ville doit s'inscrire, à savoir **8 ouvertures dominicales par an maximum avec un calendrier commun de 7 dates.**

Ainsi, après consultation des commerçants de notre ville et dans le respect des conditions fixées par la loi, considérant l'intérêt de s'inscrire dans un calendrier coordonné sur la Métropole afin de garantir l'équité des conditions d'ouverture sur l'ensemble du territoire et de donner une visibilité tant aux professionnels qu'à la clientèle, nous vous proposons de retenir les 7 dates fixes proposées par la MEL :

- le 10 janvier 2027,
- le 27 juin 2027,
- le 29 août 2027,
- le 28 novembre 2027 et
- les 5, 12 et 19 décembre 2027.

et d'ajouter 1 dimanche en lien avec les attentes des commerces locaux, soit pour 2027, le dimanche 26 décembre 2027.

Cette liste sera transmise, pour avis conforme, à la Métropole Européenne de Lille.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'émettre un avis sur cette proposition.

Travaux préparatoires
Commission Générale du 1^{er} octobre 2026

Vote à l'unanimité

Le Conseil
adhère à la proposition ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil
Certifié conforme
Le Maire



Laurine DELARGE-DENIS
Conseillère Municipale
Secrétaire de séance